

A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_1**

**Objet :** Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GAILLARD Patrick après s'être fait présenter :

- \* le Budget Primitif,
- \* le détail des mandats délivrés,
- \* les bordereaux de titres de recette,
- \* le Compte Administratif.

Considérant que Mr DENOIX Christian, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,  
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE






Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

## Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 29 MARS 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_2**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2021 et avoir constaté:

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice :	- 81.76 €
* résultat antérieur :	7 098.91 €
* TOTAL A AFFECTER :	7 017.15 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé :	8 000,00 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT:	0 €

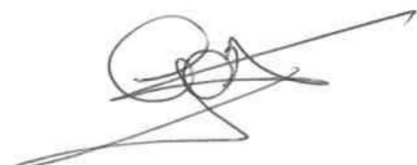
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement: 0 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 : 7 017,15 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick

Le Président,  
Mr DENOIX Christian



ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE






Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

## Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 29 MARS 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_3**

**Objet :** Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2021 au Receveur de l'Association.

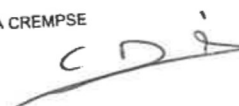
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick

Le Président,  
Mr DENOIX Christian






ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

**ASA de Maison Basse****Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE****Liste d'émargement du syndicat****Date :..... 29 MARS 2022 .....**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_4**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2022,

Le président demande au membre du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2022

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick

Le Président,  
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE







Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

## Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 29 MARS 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		



A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021\_S\_5**

**Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2022.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,  
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE






Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

## Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 29 MARS 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE  
Mairie  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29/03/2022 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_6**

**Objet :** Approbation de la tarification 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2021 avec l'analyse des couts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2021 :

**- Abonnement :**

Réseau Maison Basse : 250,00 € / module répartis en 2 appels

125 € / module appel en Avril

125 € / module appel en Juin

Réseau les Masseries : 50.00 € / module répartis en 2 appels

25 € / module appel en Avril

25 € / module appel en Juin

**- Consommation :** 0,11 € / m3 appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2022

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,  
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE  
MAIRIE  
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE





Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

## Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 29 MARS 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BEGAUDEAU BERNARD</b> LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
<b>MR DENOIX Christian</b> Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
<b>MR FAVARD Frédéric</b> FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
<b>MR GAILLARD PATRICK</b> LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		